



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LICENCE DE STATION DE NAVIRE N°0115A142890FLRK

SHIP STATION LICENCE
LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

Valable jusqu'au : 31/12/2016

Validité prorogée au : 31/01/2017

Identifiant : SB 224543

Code CIAC : SANS

Type de navire : PLAISANCE

MMSI : 228 319 700

Indicatif d'appel : FLRK

Nom : FENETREA-CARDINAL 3

Quartier / Immatriculation : AY D99072M

N°RFI : 000000-0_30 - 10041002

TEAM FENETREA CARDINAL
PARC D'ACTIVITE DU CHENOT
56380 BEIGNON

11 DEC. 2015

Annexe(s) :

| Qté | Type d'équipement | Référence commerciale | Puiss. Ém. | Bande de fréquence |
|-----|------------------------|---------------------------|------------|----------------------------|
| 1 | VHF ASN | NAVICOM RT 650 DSC | 25,0 W | DE 156 MHz A 174 MHz |
| 1 | AIS | CTRX AIS CLASS B CARBON + | 2,0 W | DE 156 MHz A 174 MHz |
| 2 | VHF PORTATIVE | NAVICOM RT 320 | 5,0 W | DE 156 MHz A 174 MHz |
| 1 | BALISE COSPAS S. EPIRB | SMARTFIND PLUS G5 GPS | 5,0 W | 121,5 MHz ET 406,025 MHz |
| 1 | SATELLITE MINI C | MINI C-TT 3006 D | | DE 1626,5 MHz A 1660,5 MHz |
| 1 | SATELLITE FLEET | FLEET BROADBAND 250 | | DE 1626,5 MHz A 1660,5 MHz |
| 1 | RADAR à PAN (BANDE X) | JRC 1000 MK II | 1500,0 kW | 9 GHz |
| 1 | SART (REPONDEUR RAD) | SART MCMURDO | | DE 9,2 GHz A 9,5 GHz |

Cachet de l'autorité :



À Paris, le 10/12/2015

Le Sous-Directeur de la Sécurité Maritime

Jean-Luc LE LIBOUX

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion des licences et identifiants du service mobile maritime et fluvial par l'ANFR et les organismes de secours, les CROSS, le CNRS et l'UIT à qui elles sont communiquées afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse. Conformément aux articles 30 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux bases, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'adresse indiquée au dos de cette licence. La délivrance de gestion des licences est faite à titre de l'objet d'une délégation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) n° 2076-970 du 16 juillet 2015 et d'un arrêté du 2 octobre 2015.

(*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunications actuellement en vigueur et aux dispositions des articles D 406-11 et D 406-12 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.